

# SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR DE CHAMBERY

(S.M.A.C.)

## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le 30 Novembre à 8h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry s'est réuni à la Direction des politiques territoriales, 4 rue du Château à Chambéry, sous la Présidence de séance de Monsieur Gilbert GUIGUE.

**Délibération N° : 2023-05-02**

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 4

### Objet :

**Approbation de l'ouverture de l'enveloppe en investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**

#### Étaient présents :

- Gilbert GUIGUE (Titulaire, Conseil départemental)
- Franck MORAT (Titulaire, Conseil départemental)
- François MOIROUD (Titulaire, Conseil départemental)
- Jimmy BAABAA (Titulaire, Grand Chambéry)

#### Étaient absents excusés :

- Jean-Pierre FRESSOZ (Titulaire, Grand Chambéry)
- Claudine BONILLA (Titulaire, Conseil départemental)

#### Secrétaire de séance :

- François MOIROUD

### LE PRESIDENT

*Le Comité syndical a été légalement convoqué le 24 Novembre 2023*

**RAPPELLE** les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

**EXPOSE QUE** le vote du budget primitif se fera au premier trimestre de l'année 2024.

Pour ne pas pénaliser les investissements du SMAC en début d'année, il est proposé une ouverture anticipée des crédits en section d'investissement.

Dans le cas où le budget d'un syndicat mixte n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif du syndicat mixte est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Pour la section d'investissement, l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précise qu'en dehors des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget et des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, une autorisation du Comité syndical est obligatoire pour procéder à des engagements de dépenses avant le vote du budget primitif.

*Certifiée exécutoire par le Président du SMAC compte tenu de la réception en Préfecture et de l'affichage au siège du Syndicat le*

Pour mémoire les dépenses d'investissement inscrites au BP 2023 s'élèvent à 1 150 000€, non compris les dépenses financières : chapitre 16 « Emprunts » et 020 « Dépenses imprévues ». (BP+DM)

En conséquence, il est proposé d'autoriser les dépenses d'investissement du SMAC dans la limite par chapitres budgétaires.

**VU** L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

**LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** l'ouverture anticipée de l'enveloppe d'investissement au titre du budget 2024 à hauteur de 25 % du budget précédent soit 287 500€ (1 150 000 € x25%) non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et dépenses imprévues.

**REPARTIS COMME SUIV :**

CHAPITRE	BP 2023	DM 2023	25%
<b>20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b> ARTICLE 2031 FRAIS ETUDES	50 000€	0,00€	12 500€
<b>23 IMMOBILISATIONS</b> ARTICLE 2313	100 000€	0,00€	25 000€
ARTICLE 238 AVANCES ET COMPTES SUR IMMOBILISATIONS	1 000 000€		250 000€
<b>TOTAL</b>	<b>1 150 000€</b>	<b>0,00€</b>	<b>287 500€</b>

2

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 4

**POUR :** 4

Pour extrait conforme,

Le 30 Novembre 2023

Le Président

Gilbert GUIGUE



Accusé de réception en préfecture  
073-200021384-20231130-2023-05-02-DE  
Date de télétransmission : 04/12/2023  
Date de réception préfecture : 04/12/2023